



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le - 6 FEV. 2024

ID : 080-218003580-20240130-DEL300120241-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

N° 2024 - 1

L'an deux mil vingt quatre, le 30 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ent) présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procuration(s) :

M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
23/01/2024

OBJET : Choix des entreprises - CAO travaux de
requalification Centre Bourg

Date d'affichage
06/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J./..

et publication du :

..J./..

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, que la commune de Gamaches entre dans la phase de travaux du projet de Requalification du Centre Bourg, qu'elle soutient depuis son entrée en candidature dans le dispositif 2014-Revitalisation des centres bourgs.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que la Commission d'Appel d'Offre (CAO) a été réunie le mardi 09 janvier, à 17h, pour choisir les entreprises qui réaliseront les travaux de Requalification du Centre Bourg, lors des 3 phases.

Pour rappel, le marché d'appel d'offre comporte 3 lots et les entreprises sont retenues pour l'ensemble des 3 phases (Place du Maréchal Leclerc, Petit marché et RD 1015 ; soit les travaux de 2024 à 2028).

***Lot 1** : Travaux VRD, Génie civil, Eclairage et Mobilier dont 1 tranche ferme -TF (requalification de la place maréchal Leclerc et RD 936, requalification de la place du petit marché, requalification de la RD 1015) et 2 tranches optionnelles-TO (TO1= abords de la RD 1015 et TO2 = Petit marché)

***Lot 2** : Travaux serrurerie, mobilier sur mesure

***Lot 3** : Travaux d'espaces verts

Les membres de la CAO ont retenu les offres suivantes :

***Lot 1-TF** : offre d'Eurovia à hauteur de 2 440 187.70€

*Tranche optionnelle réalisable après opération de l'Etablissement Public Foncier (EPF) donc contractualisable ultérieurement par avenant.

o Parking de la poste : offre EUROVIA 20 640.00€

Offre de base EUROVIA + To1 = 2 460 827.70€

***Lot 2** : offre de Farcy à hauteur de 226 425.55€

***Lot 3** : offre infructueuse car supérieure à l'estimation ou n'ayant pas respecté l'obligation de visite obligatoire du chantier. Une consultation sera remise en place.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** lot 1-TFerme à l'entreprise EUROVIA à hauteur de 2 440 187.70€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un avenant dès qu'utile, pour la TO-tranche optionnelle, à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 20 640.00€
- **ATTRIBUE** lot 2 à l'entreprise FARCY pour un montant de 226 425.55€
- **CLASSE** sans suite l'offre IDVERDE pour montant au-delà de l'estimatif
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement ainsi que toute pièce s'y rapportant ; y compris l'ouverture des budgets primitifs à venir.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

